

CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 22/07/2026		N° DU PROCÈS-VERBAL 26036912	
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances critiques		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ			
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié			
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire		Défaillance(s) critique(s) 1.4.2.a.3. EFFICACITE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Efficacité inférieure à 50 % de la valeur limite			
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÈMENT : S0135227 (9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN (3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE		Défaillance(s) majeure(s) 1.1.6.a.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Verrouillage insuffisant 1.1.6.d.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Actionneur manquant, endommagé ou ne fonctionnant pas 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD.			
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÈMENT : 01351572 SIGNATURE : 		Défaillance(s) mineure(s) 4.5.2.a.1. REGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant, AVG,AVD.			
IDENTIFICATION DU VÉHICULE					
(2) Immatriculation et pays		Date d'immatriculation		Date de 1 ^{ère} mise en circulation	
GP-586-LX (F)		12/06/2023		12/06/2023	
Marque		Designation commerciale			
KIA		SPORTAGE			
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale		Genre	
U5YPX81HDPL092453		M1		VP	
Type/CNIT		Énergie			
M10K1AVP0041433		EE			
Document(s) présent(e)s Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice					
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 76180					
MENTIONS LÉGALES					
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.					
MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES					
		AVANT		ARRIERE	
G	D	G	D	G	D
Ripage (-8 à + 8m/km):		+7.9m/Km			
Dissymétrie suspension (≤30%):		3%		4%	
Forces verticales :		1133daN		813daN	
Frein de service :					
Forces de freinage :		372daN	341daN	271daN	261daN
Déséquilibre (≤20%):		9%		4%	
Forces de freinage (efficacité) :		372daN	341daN	271daN	261daN
Taux d'efficacité (≥ 58%):		63%			
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 8%					
Emissions à l'échappement :					
CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.025					
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)		-2.2%	-2.9%		
Feux de brouillard avant(-3,5% à -1,0%)		-4.0%	-4.0%		